



Délégation Centre

Gestion in-situ

Sité des « Carrières », commune de Bléré (37)

Partenaires

Société d'Exploitation des Dragages Saint-Georges (SEDSG)

Institut d'Ecologie Appliquée (IEA)

Autres structures associées : DIREN Centre, Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

Problématique

Le site des « Carrières » situé sur la commune de Bléré en Indre-et-Loire, abrite une activité d'extraction de granulats calcaires depuis 1988. Après une procédure d'enquête publique comprenant une étude d'impact, l'arrêté préfectoral d'exploitation, valable pour une durée de 30 ans, a donné à la Société d'Exploitation des Dragages Saint-Georges l'autorisation d'exploiter le gisement calcaire.

Les enjeux écologiques sur ce site, liés à la présence d'un grand nombre d'espèces patrimoniales, n'ont pas été diagnostiqués lors de l'étude d'impact. Ils ont été portés à la connaissance de l'exploitant ultérieurement. L'activité de la carrière est donc en opposition directe avec le maintien des habitats naturels ou semi-naturels et de leurs espèces patrimoniales inféodées.

Informé par le CBNBP de ces enjeux environnementaux, l'exploitant a convenu sur proposition du CBNBP et de l'Institut d'Ecologie Appliquée de mesures compensatoires non prévues dans l'arrêté initial d'autorisation pour empêcher la destruction complète du site, pour conduire une exploitation raisonnée et restaurer un écosystème pérenne et fonctionnel de pelouses calcicoles propices aux espèces patrimoniales concernées.

Des premières mesures de gestion et de restauration

Des prospections réalisées en 2001 par le CBNBP ont permis d'identifier un intérêt botanique majeur sur le site. En effet, il existe 11 espèces protégées (dont une au niveau national), et les pelouses calcicoles sur le site sont d'une grande stabilité et sont issues d'une exploitation ancienne du site pour l'extraction de blocs pour la construction de grands monuments. Cet état de la valeur patrimoniale connu de nombreux botanistes n'avait jamais fait l'objet d'un porté à connaissance auprès de services compétents ou de l'exploitant lui-même.

Après un porté à connaissance diffusé par le CBNBP auprès de la DIREN Centre et de la SEDSG, une première mesure compensatoire dite d'urgence a rapidement été prise en raison de l'enjeu primordial du site en terme de flore qui réside dans la présence d'une population de Sabline à grandes fleurs (*Arenaria grandiflora* L.). Bléré est l'une des 4 seules communes du Bassin parisien où est présente cette espèce extrêmement rare en plaine. Une convention a été passée entre le CBNBP et la SEDSG pour exclure de l'exploitation, un secteur de 2 ha où se trouvait l'essentiel de la population de Sabline à grandes fleurs et qui est représentatif du cortège des espèces protégées présentes initialement sur le site.

Dans une deuxième temps, et avec le soutien de l'IEA, le CBNBP a convenu d'un partenariat avec l'exploitant pour la mise en place de mesures compensatoires fortes visant après le chantier à restaurer des pelouses calcicoles fonctionnelles et pérennes.



Transplantation de zones de pelouses et reconstitution de merlons

Interlocuteurs

Philippe BARDIN, Jordane CORDIER